



COMMUNE DE COMMER
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2025

PROCES-VERBAL DE REUNION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MAYENNE

Conseillers en exercice 14
Conseillers présents 13
Quorum 8

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Affiché le : 4 AVRIL 2025

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Marie-Claude PIERRE, Annabelle FOUQUET et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Benjamin JENNESSON, Stéphane MANCEAU et Loïc JORRE.

Absents excusés : Denis MARCHAND donnant pouvoir de vote à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

1. Approbation procès-verbal du conseil municipal du 13 février 2025
2. Approbation des comptes financiers uniques année
3. Validation des budgets primitifs année 2025
4. ALSH : validation camp juillet 2025
5. Subvention AFN année 2025
6. Adhésion annuelle POLLENIZ 2025
7. Ecole : Interphone visio et rythme scolaire
8. Questions diverses

1- Approbation procès-verbal du conseil municipal du 13 février 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le procès-verbal du conseil municipal du 13 février 2025.

2- Validation ajout sujets à l'ordre du jour

Mickaël DELAHAYE, Maire, demande au conseil municipal s'il est favorable à l'ajout des sujets suivants à l'ordre du jour :

- DPU : Garage rue des tisserands
- Logements locatifs : Entretien extérieur
- ASLH : Tranche quotient familiaux
- Panneau lumineux

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide l'ajout des 4 sujets à l'ordre du jour.

3- Approbation des Comptes Financiers Uniques (CFU) de l'année 2024

- Compte Financier Unique du budget « PRINCIPAL » année 2024

2024	Dépenses	Recettes	Excédent/ Déficit
Fonctionnement	870 010,89€	1 974 718,37€	1 104 707,48€
Investissement	1 606 587,46€	922 774,94€	- 683 812,52€

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le compte financier unique du budget PRINCIPAL de l'année 2024.

- Compte Financier Unique du budget ASSAINISSEMENT année 2024

2024	Dépenses	Recettes	Excédent / Déficit
Fonctionnement	57 370,76€	81 310,75€	23 939,99€
Investissement	31 193,15€	26 997,33€	- 4 195,82€

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le compte financier unique du budget ASSAINISSEMENT de l'année 2024.

- **Compte Financiers Uniques du budget du lotissement « Les Portes de Mayenne » année 2024**

2024	Dépenses	Recettes	Excédent / Déficit
Fonctionnement	576 621,26€	590 953,61€	14 332,35€
Investissement	1 001 373,26€	1 001 373,26€	0€

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le compte financier unique du budget du lotissement « Les Portes de Mayenne » pour l'année 2024.

4- Validation des budgets primitifs de l'année 2025

- **Budget primitif PRINCIPAL année 2025**

La section de FONCTIONNEMENT en dépenses et recettes s'équilibre à **1 480 565,20€**.

La section d'INVESTISSEMENT en dépenses et recettes s'équilibre à **2 141 403,81€**.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le budget primitif PRINCIPAL pour l'année 2025.

- **Budget primitif ASSAINISSEMENT année 2025**

La section de FONCTIONNEMENT en dépenses et recettes s'équilibre à **76 029,51€**.

La section d'INVESTISSEMENT en dépenses et recettes s'équilibre à **503 414,18€**.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le budget primitif ASSAINISSEMENT pour l'année 2025.

- **Budget primitif lotissement « LES PORTES DE MAYENNE » année 2025**

La section de FONCTIONNEMENT en dépenses et recettes s'équilibre à **576 268,67€**.

La section d'INVESTISSEMENT en dépenses et recettes s'équilibre à **561 931,32€**.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le budget primitif du lotissement « Les Portes de Mayenne » pour l'année 2025.

5- ALSH : Validation camp juillet 2025

Aurore BIBRON, adjointe au Maire, présente aux membres du conseil le camp, proposé par la directrice de l'ALSH, Jennifer Boudonnet, qui se déroulera du 21 au 25 juillet 2025 (soit 5 jours et 4 nuitées) à Brûlon. Ce camp est ouvert pour 18 enfants âgés de 9 à 12 ans. Le transport ne sera pas assuré par la municipalité.

Les tarifs proposés pour ce séjour sont de 105€ à 140€ par enfant en fonction du quotient familial.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le séjour camp à Brûlon du 21 au 25 juillet 2025 aux tarifs proposés.

6- Subvention AFN année 2025

En application à la règle instituée, la subvention s'élève à 195€ pour l'association des AFN.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le versement de la subvention d'un montant de 195€ à l'association des AFN de Commer

7- Renouvellement d'adhésion annuelle POLLENIZ 2025

Mickaël DELAHAYE, Maire, propose au conseil municipal de valider le principe de renouvellement de convention 2025 avec Polleniz (lutte contre les nuisibles type ragondins).

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le principe de renouvellement de convention 2025 avec Polleniz.

8- Ecole : interphone visio et rythmes scolaires

○ Acquisition visiophone

Aurore BIBRON et Daniel GERAULT, adjoints au Maire, informe le conseil municipal que l'équipe enseignante souhaiterait un système d'interphone par visiophone dans un souci de sécurité. En effet, actuellement si un tiers sonne, l'enseignant est contraint de laisser sa classe sans surveillance.

Quatre demandes de devis ont été réalisées mais seulement deux entreprises ont répondu :

- Société SOS : 3 509€ HT
- Moulay Automatismes : 4 542,47€ HT sans caméra et 5 854,20€ HT avec le système de caméra en hauteur

La commune peut faire une demande de subvention pour cet investissement.

Moulay Automatismes est jugé plus pertinent pour la réactivité nécessaire lors des besoins de maintenance et présente une solution qui semble plus adaptée en termes de réponse produit.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société Moulay Automatismes avec système de caméra en hauteur pour un montant de 5 854,20€ HT. Celui-ci pourra être validé après la demande de subvention à réaliser au préalable.

○ **Rythmes scolaires**

Aurore BIBRON, adjointe au Maire, informe le conseil municipal du résultat du questionnaire réalisé par la municipalité concernant les rythmes scolaires :

Sur 98 familles qui pouvaient voter il ressort 78 réponses.

Pour le choix du maintien de l'emploi du temps actuel : 46 votes

Pour le choix de passer à 4,5 jours pour tous les élèves : 25 votes

9 votes blancs

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le choix du maintien de l'emploi du temps actuel.

9- Droit de préemption : rue des tisserands

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, décide de ne pas préempter pour le bien sis rue des Tisserands.

10- Logements locatifs : entretien extérieur

Mickaël DELAHAYE, Maire, présente au conseil municipal le devis de la société Chesneau pour l'entretien extérieur des logements communaux 14, 16 et 16B rue des tisserands (nettoyage vapeur 135°C sans produit chimique, basse pression max 30 bars, autonome en eau et électricité, curatif et qui brûle les spores des champignons, lichens et mousses) pour un montant de 846,60€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société Chesneau environnement d'un montant de 846,60€ HT.

11- ALSH : Tranche quotient familiaux

Aurore BIBRON, adjointe au Maire, informe le conseil municipal que les tranches de quotients familiaux en lien avec la volonté de la CAF nécessitent d'être révisés pour une meilleure prise en compte des différences de revenu des familles et des grilles tarifaires qui en découlent.

Il est ainsi proposé la grille suivante :

Grille des QF	Familles par tranches Commune	Familles par tranche Hors commune
QF < 700	9	0
QF 700 à 999	11	1
QF de 1000 à 1149	3	1
QF de 1150 à 1299	13	1
QF 1300 à 1449	12	2
QF 1450 à 1599	13	1
QF de 1600 à 1750	10	1
QF >1750	10	1

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide les nouvelles tranches de quotients familiaux proposées.

12- Panneau lumineux

Christelle BEAUDOUIN, adjointe au Maire, présente au conseil municipal deux devis pour l'installation d'un panneau lumineux sur la commune au niveau du relais santé :

Fournisseurs	Elancité	LUMIPLAN	
	M. Rivière / 02 44 76 39 79 / axel.riviere@elancite.fr 12 route de la garenne 44700 Orvault	M. Dagron / 06 77 53 50 27 / aymeric.dagron@lumiplan.com Agence du Mans / St Herblain 1, Impasse Augustin Fresnel 44800 SAINT-HERBLAIN	
référence	fournisseur du radar pédagogique présent sur la commune	Martigné sur Mayenne a ce panneau sur place de l'église	
			
affichage	8 lignes de 19 caractères (que texte)	Modèle noir et blanc mural 1,85m ² format carré	Modèle couleur 2,2m ² format portrait (reconditionné)
garantie	2 ans	2 ans	
prix HT	4 619,70 €	5 210,00 €	6 420,00 €

- Société Elancité : 4 600€ HT (seulement texte sans photo),
- Société Lumiplan : 5 200€ HT, noir et blanc avec des images
- Société Lumiplan : 6 420€ HT reconditionné, couleur et avec des images.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société d'un montant de 6 420€ HT.

13- Questions diverses

❖ *Commission Salle polyvalente*

La commission salle polyvalente présente au conseil municipal la proposition de règlement intérieur ainsi que le contrat de location.

❖ *Visite Commer*

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe le conseil que le département service patrimoine (Pays d'art et d'histoire) sera en visite sur la commune dimanche 23 mars 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h50.

Vu, la secrétaire de séance,

Aline LEBRETON



Vu, le Maire,

Mickaël DELAHAYE



